



mairie
ti ker

202304-17

Annule et remplace la précédente

Motif : la proximité n'est pas un critère de choix du devis

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Affiché le

ID : 022-212200349-20230414-202304_017-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 14 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2^{ème} Adjoint, Lydie LE FLOC'H, 3^{ème} Adjointe, Magali BODEREAU, 5^{ème} Adjointe, Julie MALÉGOL, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Emmanuelle DAVAÏ, Gaëlle LE CANT, Briec CALVARY, Pauline UNVOAS, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN, Sylvie LE CARVENNEC

Procurations : Pascal PRIGENT à Lydie LE FLOC'H, Jérémie LE BARON à Mathieu ROUSSEL, Alain BROCHEN à Didier NEVEUX

Absents :

Date de convocation : 30 Mars 2023

Secrétaire de séance : Pauline UNVOAS

Objet : Mission de diag et faisabilité de rénovation de l'école

Monsieur Le Maire rappelle que des travaux de réaménagement de l'école sont prévus pour les années à venir. La maîtrise d'ouvrage a été confiée au service de Lannion Trégor Communauté qui a fait parvenir des devis comparatifs pour le choix de l'architecte.

Il propose deux devis, un d'un montant de 16 880 € HT du cabinet architecte HOUSSAIS (La Roche-Jaudy) et un autre d'un montant de 16 000 € HT du cabinet architecte GARCONNET (Saint-Brieuc).

Il y a lieu de se prononcer sur ces deux propositions de devis.

Le Conseil Municipal :

Vu les devis présentés par le cabinet architecte HOUSSAIS (La Roche-Jaudy) d'un montant de 16 880 € H.T. et le cabinet architecte GARCONNET (Saint-Brieuc) d'un montant de 16 000 € H.T

Considérant qu'il y a lieu d'opter pour le devis qui répond au mieux aux attentes de la commune pour ce projet

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la proposition du cabinet HOUSSAIS d'un montant de 16 880 € HT
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le devis
- D'autoriser Monsieur Le Maire à prévoir les crédits au budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la proposition du cabinet HOUSSAIS d'un montant de 16 880 € HT
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer le devis
- **Autorise** Monsieur Le Maire à prévoir les crédits au budget

Pour extrait conforme,

Le Maire
Maurice OFFRET

